



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

Fonctionnement :

**Autorisation de
programme/Crédit de
paiement n° 1 portant sur la
signalétique économique,
touristique et publique sur le
territoire du SIGAL**

L'an deux mil dix, le 06 décembre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation : jeudi 25 novembre 2010

PRESENTS :

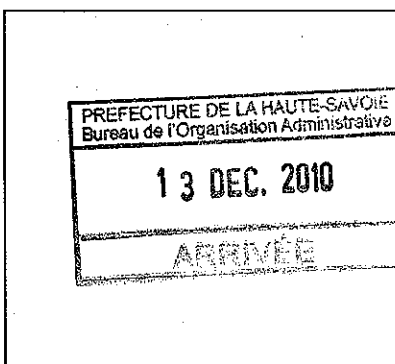
Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Maurice POPP – Mme Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER (supplée par Mme Laurence KENNEL) – Mme Martine MANIN – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (supplée par M. Joanny CHAL) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : M le Président



Vu le marché du 3 août 2009 portant sur la fourniture et la pose de la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL ;

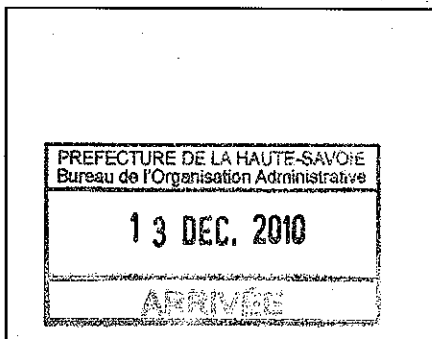
Considérant que ces investissements vont se répartir sur plusieurs années ;

Considérant l'intérêt de ne mobiliser que les crédits annuels, il paraît ainsi nécessaire de créer une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement portant sur ce marché selon le tableau annexé à la présente délibération.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Comité Syndical à l'unanimité :

Cadre réservé à la Préfecture :

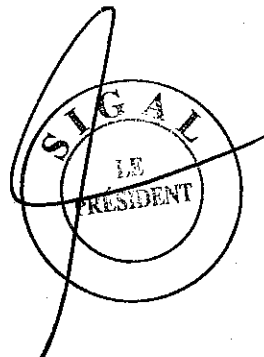


DECIDE de créer une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement numéro 1 portant sur la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL.

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,
JC MARTIN**



Objet : Plan de financement prévisionnel portant sur la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL

Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n° 1

Les collectivités locales ont l'habitude de raisonner en perspective annuelle comme leur impose la réglementation budgétaire et comptable.

Pour d'importants investissements qui dépasseraient le simple cadre annuel, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la capacité à réaliser un programme d'investissement étalé sur plusieurs années. Ainsi, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement acquiert toute sa pertinence puisqu'il s'agit de voter une opération (Autorisation de Programme) et un rythme prévisionnel de réalisation (Crédit de Paiement). Cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme et de n'inscrire au budget primitif de chaque année que le crédit de paiement strictement nécessaire.

	Dépenses	Crédits de paiements			
		Réalisations antérieures	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Maîtrise d'œuvre	Tranche ferme	51 667,20 €			
	Tranche conditionnelle	17 700,80 €	11 888,24 €		
Fourniture de la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL	Lot 1	269 618,16 €	90 000,00 €	100 000,00 €	99 618,16 €
	Lot 2	64 641,16 €	32 500,00 €	35 000,00 €	17 141,16 €
	Lot 3	41 357,68 €	18 800,00 €	19 000,00 €	3 557,68 €
	Total	484 985,00 €	153 188,24 €	154 000,00 €	120 317,00 €
Recettes	Fonds globalisés d'investissement FCTVA (16,482%)				75 085,00 €
	Subvention Rhône-Alpes Taux de 40%				162 202,00 €
	Contribution appelée auprès des EPCI membres				247 695,00 €
	Total				484 985,00 €